



# 14 / COHÉSION - JEUNES

# Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans



**Faciliter et relancer  
l'embauche des jeunes**

## Description de la mesure

L'État crée une aide financière de 4 000 € pour l'embauche entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 janvier 2021 d'un salarié de moins de 26 ans en CDI ou CDD de 3 mois et plus pour un salaire jusqu'à 2 fois le SMIC. L'aide est attribuée aux entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur.

L'Agence de Services et de Paiement verse l'aide par tranche trimestrielle sur un an.



**Pilote** : État



**Partenaires** : Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, Agence de Services et de Paiement, branches professionnelles



**Financement national** : 1,1 Md €, dont 1 Md € engagés dès 2020



**Calendrier** : contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 janvier 2021



**Démarches**

En attente des instructions nationales.

## INFORMATIONS

- Contacter l'Agence de Services et de Paiement : 0 809 549 549
- Cellule d'information aux entreprises : [hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr) ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>